

PORTANT COMPOSITION DU JURY M2 STAAE env. parc Double Cursus Gloqual LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen M2 STAAE env. parc Double Cursus Gloqual comme suit :

Membres du jury

Laurent RIEUTORT, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Adeline VEDRINE, Vice-président, ENSEIGNANT VETAGROSUP

Semestre 1

Isabelle VEISSIER, IR INRAE

Audrey MICHAUD DUBUY, MC VETAGROSUP

Natasa DAKOVIC FORQUET, IR VETAGROSUP

Bruno MARTIN, IR INRAE

Agnès FOURNIER, MAITRE DE CONFERENCES

Guillaume DURAND, MC BORDEAUX SCIENCES AGRO

Semestre 2

Isabelle VEISSIER, IR INRAE

Audrey MICHAUD DUBUY, MC VETAGROSUP

Natasa DAKOVIC FORQUET, IR VETAGROSUP

Bruno MARTIN, IR INRAE

Agnès FOURNIER, MAITRE DE CONFERENCES

Guillaume DURAND, MC BORDEAUX SCIENCES AGRO

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 19 décembre 2025